



REPUBLIQUE FRANÇAISE
DEPARTEMENT DE LA CORSE DU SUD
VILLE D'AJACCIO

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AJACCIO

Le 30 juillet 2018 à 18h00 heures, le conseil municipal de la Ville d'AJACCIO, légalement convoqué le 24 juillet 2018 conformément à l'article L2121-17 du code général des collectivités territoriales, s'est réuni en séance publique à l'Hôtel de Ville sous la présidence de M. le Maire, Laurent MARCANGELI.

Etaient présents :

M. SBRAGGIA, Mme RUGGERI-ZANETTACCI, M. VANNUCCI, Mme GUERRINI, M. PUGLIESI, Mme OTTAVY-SARROLA, M. BILLARD, Mme OTTAVY, M. VOGLIMACCI, Mme COSTA-NIVAGGIOLI, Mme BIANCAMARIA, M. ARESU, Mme CORTICCHIATO, M. MONDOLONI, adjoints au Maire.

Mme JEANNE, Mme BERNARD, M. FILONI, Mme SICHI, Mme NADAL, M. LUCCIONI, Mme SANNA, Mme FALCHI, Mme SANTONI-BRUNELLI, M. BACCI, Mme FELICIAGGI, M. HABANI, Mme VILLANOVA, Mme MASSEI, M. CHAREYRE, M. DELIPERI, Mme PILLOTTI, M. LUCIANI, Mme GRIMALDI D'ESDRA, M. BASTELICA, Mme GIACOMETTI, conseillers municipaux.

Avaient donné pouvoir de voter respectivement en leur nom :

Mme FLAMENCOURT à M. LUCCIONI, M. PAOLINI à Mme OTTAVY-SARROLA, M. KERVELLA à Mme COSTA-NIVAGGIOLI, M. CIABRINI à M. BASTELICA, Mme SIMONPIETRI à M. LUCIANI

Etaient absents :

M. CAU, M. CASTELLANA, M. FERRARA, Mme ZUCCARELLI, M. LEONETTI, Mme RICHAUD, Mme GUIDICELLI, M. FALZOI, conseillers municipaux.

Nombre de membres composant l'Assemblée :	49
Nombre de membres en exercice :	49
Nombre de membres présents :	36
Quorum :	25

Le quorum étant atteint, Mme PILLOTTI, est désignée en qualité de secrétaire de séance.

Visa Contrôle de légalité

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02A-212000046-20180730-2018_171-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 02/08/2018

Publication : 02/08/2018

Pour l'autorité compétente par délégation

Séance du lundi 30 juillet 2018

Délibération N°2018/171

**Conduite d'opérations relatives à l'inventaire du patrimoine
de la Ville d' Ajaccio**



Monsieur le maire expose à l'assemblée :

La Ville d'Ajaccio, consciente des enjeux culturels, urbanistiques et économiques que représente désormais le patrimoine, a obtenu, le 15 novembre 2012, le label « Ville d'Art et d'Histoire » délivré par le ministère de la Culture (direction générale des Patrimoines). La municipalité a décidé de mettre en œuvre une politique ambitieuse en faveur du patrimoine, reposant sur une démarche active d'étude, de conservation, de valorisation et de soutien à la qualité architecturale et au cadre de vie. La condition nécessaire à la réussite d'un tel projet est l'engagement de la Ville dans la constitution d'un socle de connaissances par la réalisation d'un inventaire du patrimoine culturel. Le patrimoine étant une compétence aujourd'hui partagée entre les collectivités publiques, l'action développée par la Ville s'inscrit nécessairement dans une démarche partenariale. Pour toutes ces raisons, la Ville d'Ajaccio a sollicité la Collectivité de Corse pour la réalisation, dans le cadre d'une convention pluriannuelle, de l'opération d'Inventaire général de son patrimoine (immobilier, mobilier et immatériel). L'inventaire des archives génoises s'opèrera au sein des archives de Gènes dans un second temps, après le rendu des différentes missions (bâti, mobilier classé et non classé, immatériel).

De plus, dans le cadre de sa politique de rénovation du cœur de Ville et de son patrimoine il sera réalisé des dossiers techniques sur l'ensemble du patrimoine culturel et culturel bâti, paysager et mobilier propriété de la Ville d'Ajaccio. Ces dossiers serviront d'outils au service d'une politique patrimoniale forte ainsi que d'éléments précieux pour une aide à la décision et la définition des orientations dans le cadre de l'aménagement de son territoire.

IL EST DEMANDÉ AU CONSEIL MUNICIPAL

CONSIDERANT L'importance de la réalisation de l'inventaire de son patrimoine dans la mise en œuvre d'une politique patrimoniale ambitieuse et afin de placer la connaissance de son patrimoine matériel et immatériel au plus près des politiques de valorisation de son territoire.

D'AUTORISER Monsieur Le Maire à signer tous les documents relatifs à la réalisation de l'opération d'Inventaire général du patrimoine de la Ville d'Ajaccio ainsi que la réalisation de dossiers techniques relatifs au patrimoine propriété de la Ville et son plan de financement détaillé ci-dessous :

Année 2018

Inventaire général patrimoine Bâti : 40 000 €

Participation Ville d'Ajaccio : 16 600 €

Participation Collectivité de Corse (50%HT) : 23 400 €

Dossiers Techniques édifices religieux et publics : 60 000 €

Participation Ville d'Ajaccio : 35 000 €

Participation Collectivité de Corse (50%HT) : 25 000 €

Année 2019

Inventaire général du patrimoine Bâti : 40 000 €

Participation Ville d'Ajaccio : 16 600 €

Participation Collectivité de Corse (50%HT) : 23 400 €

Dossiers Techniques édicules, sites protégés, sites non protégés, statuaire, monuments commémoratifs : 60 000 €

Participation Ville d'Ajaccio : 35 000 €

Participation Collectivité de Corse (50%HT) : 25 000 €

Année 2020

Diagnostic et Inventaire mobilier protégé : 50 000 €

Participation Ville d'Ajaccio : 16 600 €

Participation Collectivité de Corse (50%HT) : 23 400 €

Inventaire général patrimoine immatériel : 50 000 €

Participation Ville d'Ajaccio : 16 600 €

Participation Collectivité de Corse (50%HT) : 23 400 €

2021

Inventaire général patrimoine mobilier non protégé : 60 000 €

Participation Ville d'Ajaccio : 16 600 €

Participation Collectivité de Corse (50%HT) : 23 400 €,

D'AUTORISER Monsieur Le Maire à demander des subventions auprès de la Collectivité de Corse ainsi que du Ministère de la Culture, et à tout organisme susceptible d'apporter un financement ;

D'AUTORISER Monsieur Le Maire à recevoir du mécénat dans le cadre de ces inventaires et études tant en numéraire qu'en nature ;

Le budget relatif à ces inventaires et études est proposé à l'inscription budgétaire du budget primitif 2018 en dépenses chapitre 20 fonction 322, et en recettes chapitres 70 / 74 / 13, et sera proposé au BP 2019, 2020 et 2021 ;

LES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL VOUDRONT BIEN EN DELIBERER

LE CONSEIL MUNICIPAL

Où l'exposé de Simone GUERRINI, adjoint délégué

Et après en avoir délibéré

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.2121-29 ;

Vu l'avis favorable de la commission municipale compétente en date du 27 juillet 2018,

CONSIDERANT l'importance de la réalisation de l'inventaire de son patrimoine dans la mise en œuvre d'une politique culturelle ambitieuse et afin de placer la connaissance de son patrimoine au plus près des politiques de valorisation de son territoire.

AUTORISE

À l'unanimité de ses membres présents et représentés

Monsieur Le Maire à signer tous les documents relatifs à la réalisation de l'opération d'Inventaire général du patrimoine de la Ville d'Ajaccio ainsi que la réalisation de dossiers techniques relatifs au patrimoine propriété de la Ville et son plan de financement détaillé ci-dessous :

Année 2018

Inventaire général patrimoine Bâti : 40 000 €

Participation Ville d'Ajaccio : 16 600 €

Participation Collectivité de Corse (50%HT) : 23 400 €

Dossiers Techniques édifices religieux et publics : 60 000 €

Participation Ville d'Ajaccio : 35 000 €

Participation Collectivité de Corse (50%HT) : 25 000 €

Année 2019

Inventaire général du patrimoine Bâti : 40 000 €

Participation Ville d'Ajaccio : 16 600 €

Participation Collectivité de Corse (50%HT) : 23 400 €

Dossiers Techniques édicules, sites protégés, sites non protégés, statuaire, monuments commémoratifs : 60 000 €

Participation Ville d'Ajaccio : 35 000 €

Participation Collectivité de Corse (50%HT) : 25 000 €

Année 2020

Diagnostic et Inventaire mobilier protégé : 50 000 €

Participation Ville d'Ajaccio : 16 600 €

Participation Collectivité de Corse (50%HT) : 23 400 €

Inventaire général patrimoine immatériel : 50 000 €

Participation Ville d'Ajaccio : 16 600 €

Participation Collectivité de Corse (50%HT) : 23 400 €

2021

Inventaire général patrimoine mobilier non protégé : 60 000 €

Participation Ville d'Ajaccio : 16 600 €

Participation Collectivité de Corse (50%HT) : 23 400 €

AUTORISE

Monsieur Le Maire à demander des subventions auprès de la Collectivité de Corse ainsi que du Ministère de la Culture, et à tout organisme susceptible d'apporter un financement ;

AUTORISE

Monsieur Le Maire à recevoir du mécénat dans le cadre de ces inventaires et études tant en numéraire qu'en nature ;

Le budget relatif à ces inventaires et études est proposé à l'inscription budgétaire du budget primitif 2018 en dépenses chapitre 20 fonction 322, et en recettes chapitres 70 / 74 / 13, et sera proposé au BP 2019 et 2020 ;

La présente délibération fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la commune et d'un affichage en Mairie.

FAIT ET DELIBERE A AJACCIO, les jour, mois et an que dessus.
(Suivent les signatures)

POUR EXTRAIT CONFORME

LE MAIRE


Laurent Marcangeli
Laurent MARCANGELI